



Covid-19

Communiqué de presse
du 3 novembre 2020

Centre Hospitalier
Robert Morlevat SEMUR EN AUXOIS



CH de la HAUTE CÔTE-D'OR
Châtillon-Montbard-Saulieu-Alise-Vitteaux

EHPADs du nord de la Côte-d'Or : les mesures liées au confinement

CONTEXTE

La situation épidémiologique s'aggrave considérablement dans la région: le taux d'incidence poursuit sa hausse y compris **chez les personnes de plus de 65 ans**. Les établissements de santé sont donc d'ores et déjà confrontés à une **augmentation importante du nombre de patients dans les services de médecine** comme de réanimation. Cette augmentation est mécaniquement appelée à s'accroître encore dans les 15 jours qui viennent, en attendant l'effet espéré du confinement. Aujourd'hui, **27 patients sont hospitalisés pour cause de COVID-19** dans les établissements du nord de la Côte-d'Or (12 au CH de Semur-en-Auxois, 7 à l'hôpital de Châtillon-sur-Seine et 8 à l'hôpital de Montbard). Ce chiffre est en augmentation par rapport à la semaine précédente.

Suite aux récentes annonces gouvernementales, à la mise en place d'un second confinement, vu le contexte épidémiologique du département et à la demande de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, l'EHPAD du CH de Semur-en-Auxois, les EHPADs du CH de la Haute Côte-d'Or et les EHPADs de Laignes et de Moutiers-Saint-Jean prennent les mesures sanitaires suivantes :

- L'organisation de visites sécurisées au sein des EHPAD :
 - Les visites sont possibles dès lors qu'il n'y a aucun cas de COVID-19 avéré au sein de l'établissement. Elles ont lieu sur rendez-vous uniquement et dans un espace dédié afin que le respect des mesures barrières puisse être supervisé.
 - Si un cas de COVID-19 est avéré au sein de l'établissement, les visites sont suspendues pour l'ensemble des résidents, comme c'est le cas actuellement pour les EHPAD de Montbard et d'Alise-Sainte-Reine.

À NOTER

Si l'accueil de jour est arrêté, les admissions en EHPAD restent possibles pendant toute la durée du confinement. Toutefois, par sécurité, les nouveaux résidents ne pourront pas accéder aux espaces collectifs pendant 7 jours.

Ces mesures visent à concilier au mieux la protection des plus fragiles et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.